



Retour sur les 5 ateliers Partie 2

Comité Syndical du 25 novembre 2024

Comité Syndical du 20 janvier 2025

Les consensus, choix formulés

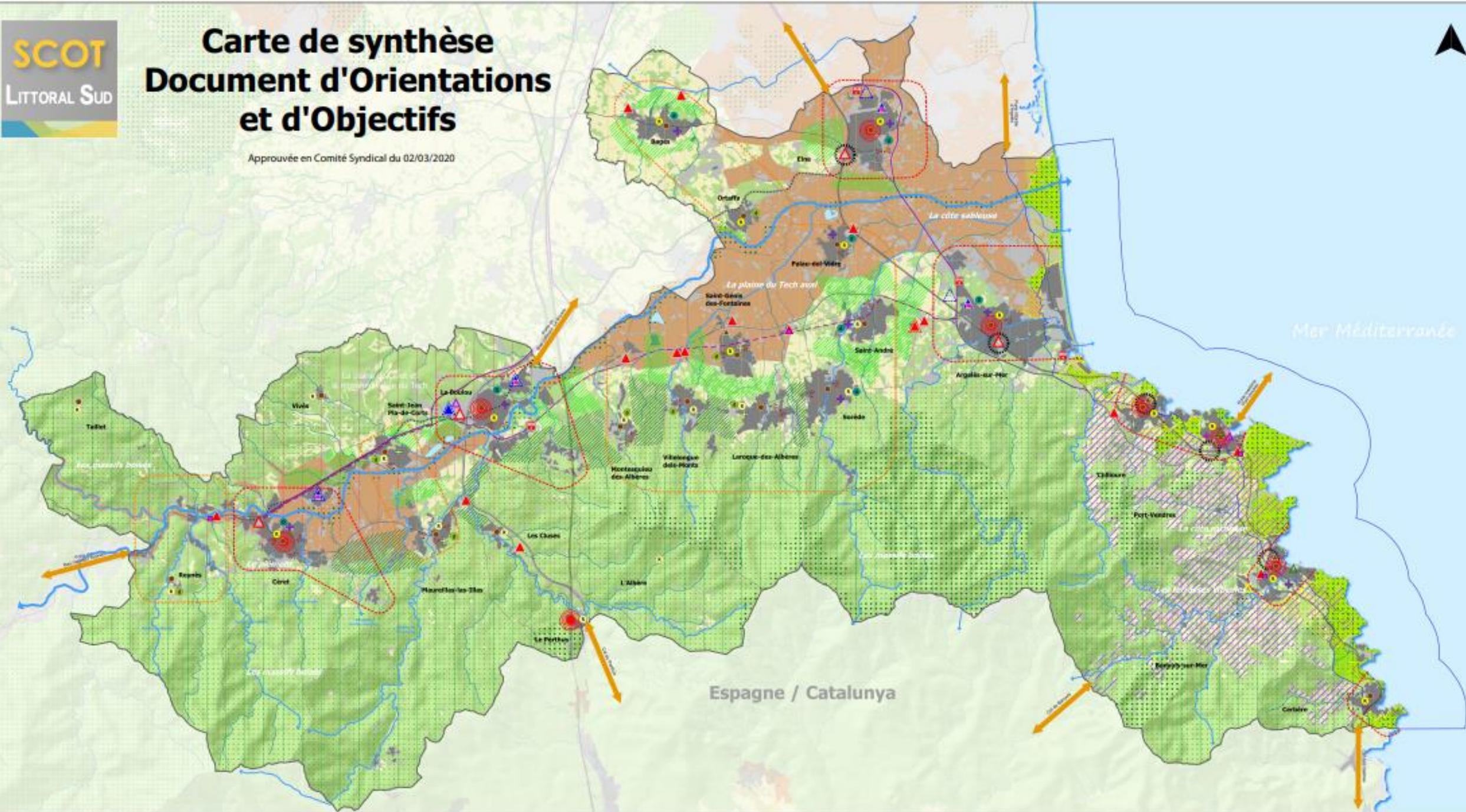
Territoire Ensemble
Stratégique Ateliers Aménagement
choix
Consensus
Projet PAS Vision

Les arbitrages qu'il reste à faire

Territoire Ensemble
Stratégique Ateliers Aménagement
choix
Arbitrages
PAS Vision
Projet

Carte de synthèse Document d'orientations et d'objectifs

Approuvée en Comité Syndical du 02/03/2020



Mobilités

Appuyer et développer les orientations du SCOT actuel en matière de mobilité.

Encourager le développement du « cyclable », proposer une orientation pour les projets de parking, développer les hyper-chARGEURS notamment dans les centres-villes et leurs abords pour dynamiser le commerce de proximité au regard de la multiplication des voitures électriques...

DOO
PAS
Mobilités
ConSENSUS



Aller plus loin sur le sujet des mobilités ?

DOO
PAS
Arbitrages

Tourisme

Encourager la complémentarité des points forts du territoire dans l'objectif du rééquilibrage territorial de l'offre.

Compléter les orientations avec la possibilité de créer des aires de campings car et de l'hébergement saisonnier.



Faut-il conserver/reconduire les objectifs du SCOT en vigueur sur les campings : le DOO interdit la création de nouveaux sites d'hôtellerie de plein air au sein des communes littorales ?

Doo
Consensus
PAS Tourisme

Arbitrages
DOO
PAS

La Loi Littoral

Diagnostic en cours, à compléter avec données communes.

Mise à jour diagnostic, projets connus.

Enjeux :

Accueil nouveaux campings.

Pression immobilière notamment en Espace Proche du Rivage.

Faut-il conserver/reconduire les objectifs du SCOT en vigueur sur les campings :
le DOO interdit la création de nouveaux sites d'hôtellerie de plein air au sein des
communes littorales ?

Loimontagne
DOO
Consensus
PAS

Arbitrages
DOO
PAS

Risques

Intégration PGRI 2 pour rendre le SCOT compatible (déjà PGRI 1 compatible)

Adaptations à discuter/réinvestissement urbain/DDTM

Globalement, en matière de risque de feux de forêt, les orientations du SCOT paraissent suffisantes (attente carte aléas DDTM)



Trait de côte Risques Côtiers

Vulnérabilité du territoire connue et parfois vécue sur certains secteurs, difficulté d'appréhension et d'appropriation à leur échelle (communes littorales / non littorales).

Risques côtiers : certains secteurs identifiés.

Seule la commune de Collioure est inscrite sur le Décret-Liste.

Traitdecôte DOO
Côtiers
Consensus
Risques PAS

Identification des secteurs propices à l'accueil d'ouvrages de défense contre la mer ?

Recomposition spatiale sur secteurs définis ?

Identification de secteurs pour des projets de relocalisation (crainte par rapport à l'identification de zones de relocalisation dans le SCOT) ?

Arbitrage DOO
PAS



Logistique/Activités Commerciales

Une logistique performante est un facteur d'attractivité, sa fonctionnalité est peu palpable, la réponse portée par le secteur privé.

Des solutions cyclo-logistiques pour le dernier kilomètre.

La logistique commerciale revêt à la fois la question des lieux de stockage/transit des flux de marchandises à plusieurs échelles et liée au e-commerce, mais également les activités déjà présentes sur le territoire avec une dimension emploi. Si la logistique est un pourvoyeur d'un gisement d'emplois, alors la question de la formation devient un sujet.

Proposition définition AURCA Logistique « *Elle comprend l'ensemble du processus, à différentes échelles, de stockage et de livraisons des marchandises achetées à distance d'entreprises à consommateurs, d'entreprises à entreprises et de consommateurs à consommateurs* » => **affiner la rédaction, rédiger en atténuant sous réserve de respecter les objectifs du SCOT et cela doit se coordonner dans un projet de territoire / vision d'ensemble (avec la CENAF / la desserte...), différents éléments à affiner au fur et à mesure de la rédaction du DOO.**



Logistique DOO
Activités
Consensus
Commerciales
PAS
Economique

Logistique/Activités Commerciales

Quels objectifs fixés sur le sujet de la logistique ? Où ? Cibler les friches pour l'implantation d'entrepôts ? => A affiner lors de la rédaction du DOO.

Imposer des dispositions en matière de qualité paysagère, de verdissement des activités (toitures photovoltaïques, végétalisation, récupérateurs d'eau) avec des critères de densification (construction en hauteur), et modérer l'imperméabilisation des sols ?

Absence de consensus sur la nécessité de revoir les conditions d'implantations des activités commerciales précisées dans le tableau du DAAC : faut-il le revoir ? A affiner lors de la rédaction du DOO.



*DOO
Arbitrages
PAS*

Eau

SCOT en vigueur assez complet sur les enjeux liés à l'eau + compatible SAGE/SDAGE.

Attention au risque d'opposition des habitants / acceptation des projets, ne pas opposer les usages.

Limite de connaissances sur ce sujet, quantification ressource compliqué.

Le SCOT ne doit pas être bloquant.

Appuyer et préciser les objectifs de performance environnementale renforcée sur la thématique de l'eau avec la mise en place d'outils dans les PLU (réutilisation des eaux usées, coefficient de biotope...) : à affiner lors de la rédaction du DOO.

Proposer dans le DOO une rédaction non chiffrée concernant la désimperméabilisation.

Permettre le stockage de l'eau, le SCOT ne doit pas être bloquant sur les projets de réserves d'eau/en lien avec la ressource en eau.

Préserver les terres proches des STEP pour permettre la réutilisation sur place (et éviter le déplacement de l'eau et les risques de pertes dues aux réseaux), le SCOT ne doit pas être bloquant sur ce sujet.

Protéger les Zones Humides sans s'infliger trop de contraintes.

Rendre plus lisible la localisation des Zones Humides (ajouts DOO), actualiser les données (dernières études).

Les golfs ne sont pas en cohérence avec les enjeux liés à la problématique de l'eau.



Eau



Sur la protection des Zones Humides ? Mettre des objectifs supplémentaires ?

Faut-il fixer un objectif de rendement réseaux ?

Faut-il ajouter une préconisation dans le SCOT incitant à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux (en lien avec l'adéquation besoin/ressource) ?

Activités économiques et leur consommation d'eau : certains pensent qu'il ne faut pas risquer de bloquer le développement du territoire mais qu'il faut encadrer et poursuivre la sensibilisation/l'acculturation aux économies d'eau (hors compétence SCOT) ;

Est-ce que les aquaparc, waterjump ont leur place sur le territoire du SCOT ?

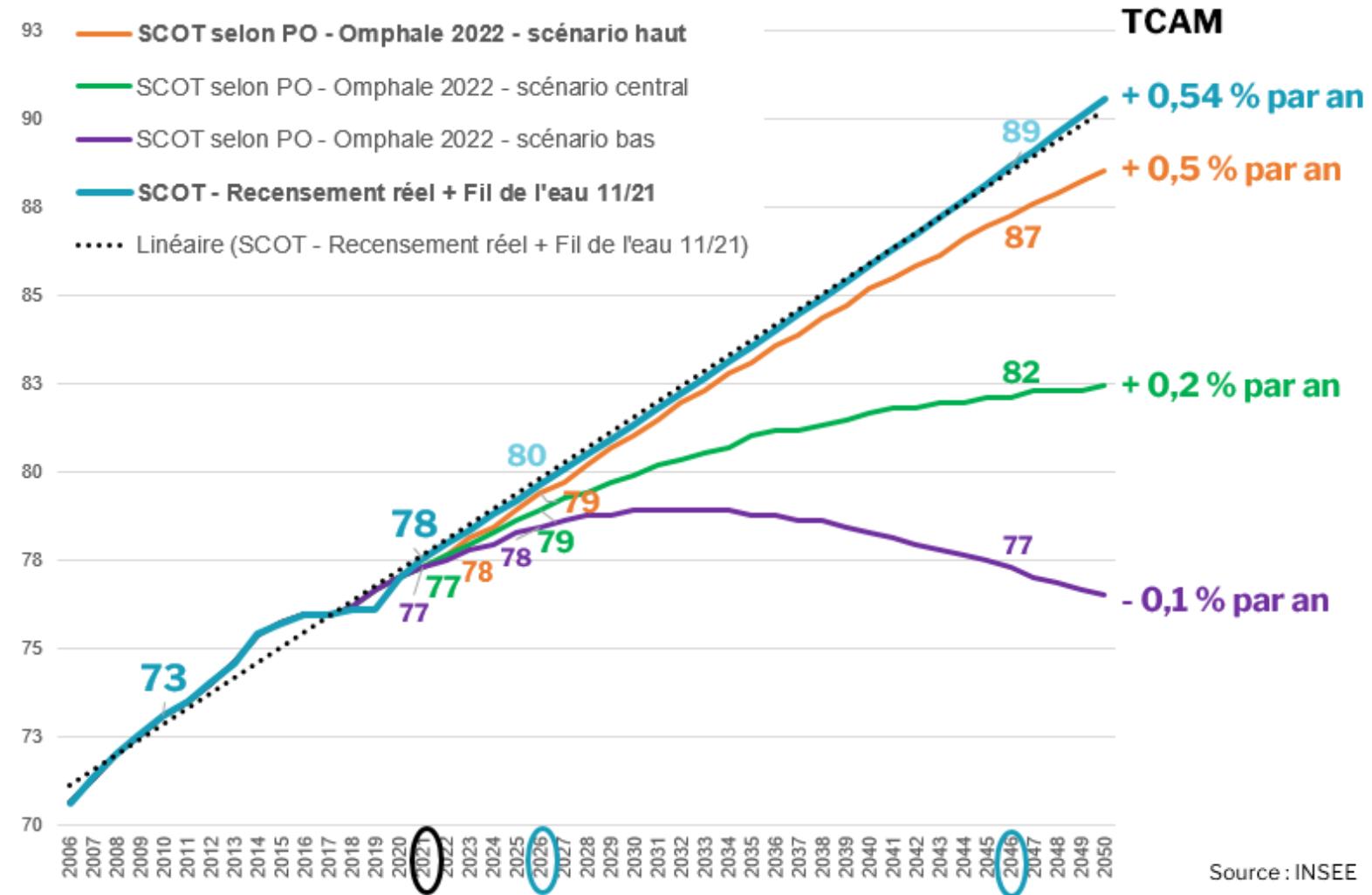
**Arbitrages
DOO
PAS**

Démographie

14

Les projections démographiques issues des données « OMPHALE »

Projections OMPHALE réalisées à l'échelle des PO et basées sur des données de 2018, forte baisse observée (et générale) par rapport aux précédentes.



Projections SCOT LS basées sur les données 2021, à mettre à jour avant l'arrêt de projet afin de prendre en compte les tendances observées pour l'estimation de la population de départ en 2026.

Démographie / Habitat / Urbanisme

Des disparités territoriales : accueillir la population là où il y a de l'emploi et moins d'impact carbone.

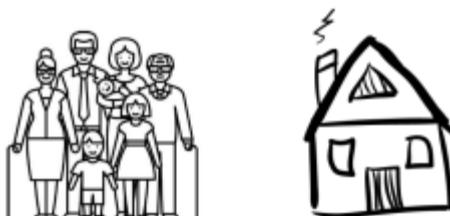
S'appuyer sur l'armature territoriale et trouver un équilibre.

Pour attirer des populations et accueillir des jeunes / des familles avec enfants (impact aussi sur les écoles) : développer l'attractivité du territoire par l'économie/l'emploi, les équipements, le cadre de vie, les animations, penser aux mobilités/transports et mieux organiser les liens littoral/arrière-pays.

Assumer le vieillissement de la population (qui peut être une opportunité) et permettre l'accueil de jeunes ménages :

- Développer les résidences pour personnes âgées, les résidences séniors ;
- Travailler sur l'existant : remobiliser les pavillons en place dans les lotissements pour en faire des résidences séniors
- Rendre le territoire économiquement attractif
- Développer l'emploi, la formation autour de cette composante : aide à la personne, silver économie, médical, ... aussi pour attirer des jeunes
- Rendre les villes plus intéressantes pour les jeunes : emploi, mobilités/transports, équipements/services, logements abordables, cadre de vie
- Idée des résidences intergénérationnelles
- Travailler sur les centres anciens

Prioriser les activités économiques.



Démographie
DOO Habitat
Consensus
Urbanisme
PAS

Démographie / Habitat / Urbanisme

Sur le maintien des Variantes Basses et Variantes Hautes : quelle position ? (Oui, il faut lier les zones d'habitat aux ZAE / il faut prioriser les ZAE, déjà beaucoup de logements sur le territoire, travailler sur l'existant / Conserver VH et VB, sans occulter le développement d'emploi ailleurs).

Sur les LLS et l'équilibre social de l'habitat : quelle position ? Faut-il aller plus loin ? Revoir les objectifs de production de LLS ?

Fixer la tâche urbaine, son périmètre.



Oui à la densification mais en faisant attention : à la qualité de vie / des espaces collectifs, aller vers la verticalité « désirable » (hauteurs, règles de gabarit), respect de l'existant, travailler sur le vivre-ensemble / la vie sociale / la convivialité, le stationnement, l'embellissement des espaces, l'intégration architecturale et paysagère, au calibrage des réseaux.

Dé-densifier les centres-villes pour les rendre plus attractifs sans négliger les aspects liés à la mobilité, (attrait des jeunes), verdir (renaturer) pour rafraîchir ; Densifier plutôt en périphérie ?

Habitat inclusif.

Impulser un changement de modèle d'habitat, importance d'une acculturation du public à de nouvelles formes urbaines.

*Arbitrages
Doo PAS*

Proposer dans le DOO une rédaction non chiffrée concernant la désimperméabilisation.

Identifier les friches qui pourraient être renaturées.

Composante prioritaire pour la CENAF = économie, économie ciblée. => Consensus à confirmer.

- il faut créer de l'emploi / de l'activité, filières spécifiques,
- ne pas se fermer sur la CENAF à destination économique,
- devenir attractif aussi pour les jeunes,
- s'il n'y a pas une dynamique économique aucune autre composante ne peut en découler...).
- Sur l'habitat : gisements de logements importants, capacités de faire évoluer/remobiliser l'existant, densifications possibles.



Le PV au sol ne doit pas venir en CENAF.

Le SCOT doit se saisir des éléments du Décret et de l'Arrêté du 29 décembre 2023, et les reprendre pour qu'en cascade les PLU les appliquent.

Remobiliser les logements existants malgré les contraintes (lourds travaux de rénovation, périmètres ABF...) pour privilégier le foncier disponible pour des activités.

Fixer des objectifs de renaturation ?

Quels objectifs pour les équipements publics ? Proposer un quota territorial ?

Parmi les propositions formulées suite à l'Atelier 5 :

Prioriser la réalisation d'équipements sur l'existant/remobiliser l'existant (friches, logements vacants, dents creuses, recensement des friches, changement de destinations...)

Idée de résidences intergénérationnelles, habitat inclusif participatif/services collectifs

Les sites ne doivent pas être déconnectés des centralités et des équipements.

Favoriser les petites structures plutôt que les grandes résidences qui consomment de l'espace.

Conforter l'offre en équipements et services dans une logique de mutualisation, en lien aussi avec le ZAN.

*Arbitrages
DOO
PAS*

Comment répartir la CENAF sur le territoire du SCOT Littoral Sud ? Devons-nous cibler des projets « d'envergure SCOT » ? Quels secteurs géographiques ?

The background image shows a wide-angle sunset over a coastal area. The sky is filled with warm orange and yellow hues, transitioning into a darker blue at the top. In the foreground, dark silhouettes of trees and bushes are visible. The middle ground shows a vast, flat landscape with some scattered lights from buildings or vehicles. In the far distance, a range of mountains is visible against the horizon.

MERCI



Liste des acronymes utilisés

CCACVI : Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris

CCV : Communauté de Communes du Vallespir

CENAF : Consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

PENE : Projet d'Envergure Nationale et Européenne

PER : Projet d'Envergure Régionale

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SM : Syndicat Mixte

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

ZAE : Zone d'Activité Economique

ZAN : Zéro Artificialisation Nette